



CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 DECEMBRE 2025

Délibération
COMMERCE/DL-JLD

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le 
ID : 017-211704150-20251211-2025_159-DE

2025 – 159 AUTORISATION D'OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES DE DETAILS, DES CONCESSIONS AUTOMOBILES ET DES GRANDES ENSEIGNES POUR L'ANNEE 2026

Président de séance : DRAPRON Bruno, Maire

Etaient présents : 31

DRAPRON Bruno, CHEMINADE Marie-Line, CALLAUD Philippe, BERDAÏ Ammar, TORCHUT Véronique, CREACHCADEC Philippe, TOUSSAINT Charlotte, BARON Thierry, CAMBON Véronique, TERRIEN Joël, DEREN Dominique, EHLINGER François, JEDAT Günter, BUFFET Martine, DAVIET Laurent, ABELIN-DRAPRON Véronique, AUDOUIN Caroline, DEBORDE Sophie, MAUDOUX Pierre, MARTIN Didier, DIETZ Pierre, CHABOREL Sabrina, MACHON Jean-Philippe, ROUDIER Jean-Pierre, CATROU Rémy, BETIZEAU Florence, ARNAUD Dominique, BERNIARD Elisabeth, SARFATY Sylvie, LABROUSSE Sonia, FORGIT Jean-Bernard

Excusés ayant donné pouvoir : 4

DELCROIX Charles à BUFFET Martine, GUENON Delphine à DRAPRON Bruno, PARISI Evelyne à DAVIET Laurent, VIOLLET Céline à MACHON Jean-Philippe

Secrétaire de séance : CHEMINADE Marie-Line

Date de la convocation : 05/12/2025

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

Vu le Code du Travail et notamment son article L. 3132-26,

Vu la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « Loi Macron » et notamment son article 250 (V),

Vu la délibération n°2015-108 du Bureau Communautaire de la CDA de Saintes du 16 novembre 2015 concernant l'avis conforme relatif à l'autorisation d'ouverture dominicale des commerces de détails 12 dimanches par an, à compter du 1^{er} janvier 2016,

Vu l'accord tacite de Saintes Grandes Rives l'Agglo conformément au délai légal de réponse de deux mois après la sollicitation envoyée par courrier en recommandé avec accusé de réception le 5 septembre 2025,

Considérant les nouvelles règles d'ouvertures dominicales des commerces de détails,

Considérant qu'un arrêté municipal à caractère collectif pourra intervenir pour permettre le travail des salariés certains dimanches sachant qu'il ne sera accordé que pour l'ensemble des commerces de détail d'une même activité,

Considérant que ces autorisations supplémentaires d'ouvertures dominicales n'interviendront qu'après un accord collectif, négocié entre les employeurs et leurs salariés, prévoyant les contreparties financières pour les employés,

Considérant la demande d'avis formulée à l'attention des fédérations de commerçants et syndicats par voie postale sur les 12 dates dominicales en 2026,

Il est proposé d'arrêter comme suit la liste de 12 dimanches où les magasins de détail représentant les branches d'activité « Equipement de la personne », « Equipement de la Maison », « Hygiène-santé », « Culture-loisirs-sports », « Autres » et « Alimentaires », seront autorisés à ouvrir,

Ces dérogations étant accordées aux commerces qui en feront la demande, étant entendu que la dérogation concernera l'ensemble de la branche d'activité à laquelle appartient le commerce demandeur :

Dates	Motivation
11/01/2026	Soldes d'hiver
18/01/2026	Soldes d'hiver
25/01/2026	Soldes d'hiver
28/06/2026	Soldes d'été
05/07/2026	Soldes d'été
12/07/2026	Soldes d'été
19/07/2026	Soldes d'été
29/11/2026	Black Friday
06/12/2026	Fêtes de fin d'année
13/12/2026	Fêtes de fin d'année
20/12/2026	Fêtes de fin d'année
27/12/2026	Fêtes de fin d'année

Pour rappel, en ce qui concerne les ouvertures lors des jours fériés, les commerces de détail alimentaire de plus de 400 m² sont autorisés à ouvrir dans la limite de 3 jours fériés dans l'année et en déduction des dimanches désignés par le Maire.

Concernant la branche d'activité « Grand magasin » constituée à Saintes de la seule enseigne « Galeries Lafayette », il est proposé de faire droit à la demande de son Directeur qui souhaite ouvrir 9 dimanches en 2026, avec toutefois 2 dates nationales adaptées à un évènement propre à son commerce « les 3J ». Par conséquent les dimanches autorisés sont pour cette branche d'activité :

Dates	Motivation
11/01/2026	Soldes d'hiver
28/06/2026	Soldes d'été
18/10/2026	3J
25/10/2026	3J
29/11/2026	Black Friday
06/12/2026	Fêtes de fin d'année
13/12/2026	Fêtes de fin d'année
20/12/2026	Fêtes de fin d'année
27/12/2026	Fêtes de fin d'année

D'autre part, les concessions automobiles C.A.R, HYUNDAI, TEAM RCM et le Conseil National des Professions de l'Automobile ont déposé des demandes d'ouverture dominicale en 2026. Les dimanches demandés correspondent à des journées « portes ouvertes » décidées par les concessions nationales et peuvent donc être traitées à part des demandes des commerces de détail.

Ces demandes n'excédant pas 5 dimanches dans cette branche d'activité, l'avis de l'organe délibérant de la CDA en application de l'article L.3132-26 alinéa 2 du Code du Travail n'est pas nécessaire.

Il est ainsi proposé d'accorder, pour cette branche d'activité, les dates suivantes :

Dates
18/01/2026
15/03/2026
14/06/2026
13/09/2026
11/10/2026

Après consultation de la Commission « Action et Développement Durable » du jeudi 27 novembre 2025,



Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

Conformément à l'article L. 2121-21 le Code Général des Collectivités Territoriales,

- Sur le vote secret de la présente délibération,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

REJETTE à la majorité des membres présents cette proposition,

Pour l'adoption : 9

Contre l'adoption : 22

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

- Sur l'approbation de la liste des 12 dimanches proposés pour l'ouverture dominicale des commerces de détail représentant les branches d'activité « Equipement de la personne », « Equipement de la maison », « Hygiène- santé », « Culture-loisirs-sports », « Autres » et « Alimentaires » telle que présentée ci-dessus pour l'année 2026,
- Sur l'approbation de la liste des 9 dimanches proposés pour l'ouverture dominicale dans la branche d'activité « Grand magasin » telle que présentée ci-dessus pour l'année 2026,
- La liste des 5 dimanches de portes ouvertes pour les concessions automobiles, telle que présentée ci-dessus pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité ces propositions.

Pour l'adoption : 31

Contre l'adoption : 4 (BETIZEAU Florence, CATROU Rémy, EHLINGER François, LABROUSSE Sonia)

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Bruno DRAPRON

La secrétaire de séance,



Marie-Line CHEMINADE

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.